



Droit d'auteur sur un commentaire de blog

Par **Max15111989**, le **27/12/2010** à **20:16**

La personne qui écrit un commentaire sur un blog a-t-elle le droit de s'opposer

-à ce que son commentaire soit raccourci (amputé d'une partie)

-à ce que son commentaire soit modifié

Si oui, à quelles conditions ?

Ne pourrait-on invoquer l'exception de citation pour ne retenir qu'un extrait d'un commentaire ?

Par **Domil**, le **27/12/2010** à **20:25**

Tout écrit n'est pas protégé. Pour qu'un écrit soit protégé il faut que ce soit une oeuvre de l'esprit, il faut donc une certaine originalité.

Quant aux commentaires sur un blog, il y a en général une charte laissant le droit à l'auteur du blog à supprimer.

Le modifier ... c'est ce que certains modérateurs se le permettent sur ce site et en plus pour ne rajouter que des commentaire stupides (mais ça doit flatter un égo en mal de reconnaissance). ça donne une responsabilité éditoriale encore plus grande pour l'auteur du blog, c'est préjudiciable si ça change le sens du commentaire (et tout ce qui est préjudiciable ouvre droit à indemnisation)

La loi est une chose, l'usage en est un autre

- supprimer : oui

- modifier en censurant un mot et en indiquant le passage du modérateur, pour bien indiquer qu'il y a eu modification pour propos injurieux par exemple, oui

- modifier, décider de tronquer le propos, non.

Ouais !!!